

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2017-2018

En vertu du décret du 27 juin 2017, les communes qui le souhaitent ont eu la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours au lieu des 4,5 jours pour leurs écoles primaires publiques.

La Commune du Puy-Sainte-Réparate a consulté les parents d'élèves qui se sont prononcés à 78% pour un retour à la semaine de 4 jours. Elle a porté leur position au sein des trois conseils d'écoles qui ont tous sollicité le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Saisi par le Maire d'une demande conjointe en ce sens le 3 juillet dernier, le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) a répondu favorablement sous réserve de la validation du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) qui devait être réuni le 13 juillet.

Le CDEN ayant émis un avis favorable, le DASEN vient aujourd'hui même de confirmer au Maire son accord quant au projet de modification de l'organisation du temps scolaire pour les écoles de la Commune du Puy-Sainte-Réparate. Il arrête donc l'organisation proposée par la Commune et les conseils d'écoles à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 et pour trois années.

LES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNE SERONT DONC :

Ecole maternelle Arc en ciel et école élémentaire la Quiho :
lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Ecole élémentaire de Saint Canadet
lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

CONCERNANT LES ACCUEILS DU PERISCOLAIRE :

ATTENTION Le matin, les enfants de l'école élémentaire La Quiho seront désormais accueillis dans les locaux de l'ALSH (pas de changement pour les élèves de l'école maternelle Arc en Ciel). Les horaires seront :

Ecole maternelle Arc en ciel et école élémentaire la Quiho :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30-8h30, 16h30-18h30

Ecole élémentaire de Saint Canadet
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30-8h50, 16h30-18h30

Des ateliers seront proposés aux enfants 2 fois par semaine lors de la première heure des temps périscolaires de l'après midi afin de faire perdurer sous d'autres formes les partenariats établis avec les associations locales pour faire découvrir à nos élèves quantité d'activités culturelles, sportives et citoyennes. Les modalités d'organisation et la date exacte de démarrage vous seront communiquées ultérieurement.